

Permis d'exploitation



Contexte professionnel

Depuis 2007, la formation **Permis d'Exploitation est obligatoire** afin de sécuriser les professions de l'hôtellerie et de la restauration.

En effet, les exploitants, créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels, Cafés, Restaurants, Discothèques se doivent d'**obtenir au préalable le Permis d'exploitation, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie** et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.

Objectifs

- ✔ **Maîtriser** l'exploitation spécifique d'un débit de boisson.
- ✔ **Identifier** les obligations particulières de la vente d'alcool.
- ✔ **Mémoriser** les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui sont applicables.
- ✔ **Renforcer** la prévention contre l'abus d'alcool et les différentes nuisances résultant d'une exploitation mal contrôlée.
- ✔ **Distinguer** les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

Tarif

600,00 euros nets de taxes.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle en fonction de la situation propre au participant.

Public et conditions d'accès

Toute personne souhaitant exploiter :

- Un établissement avec un débit de boissons à consommer sur place (licences III et IV) ou
- Un établissement nécessitant les licences GR (Grande Restauration) ou PR (Petite Restauration)

Effectif minimum par groupe : **8** apprenants.

Effectif maximum par groupe : **12** apprenants.

 Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Contacts

CMA Formation Schiltigheim

30 avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03 88 19 79 07 / ✉ gestionfc67@cm-alsace.fr

CMA Formation Colmar

13 avenue de la République, 68000 COLMAR

☎ 03 89 20 84 62 / ✉ gestionfcc@cm-alsace.fr

CMA Formation Mulhouse

12 boulevard de l'Europe, 68100 MULHOUSE

☎ 03 89 46 89 05 / ✉ gestionfcm@cm-alsace.fr

Référente handicap - Véronique LITTEL

☎ 03 88 19 79 17 / ✉ vlittel@cm-alsace.fr

Lieu et date

 La formation est proposée au sein des sections CMA de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse.

 Pour connaître les calendriers de formation, nous contacter et consulter la programmation sur notre site internet : www.cm-alsace.fr.

Permis d'exploitation

Durée de la formation - délai d'accès

3 jours - 21 heures

Le délai moyen d'accès à la formation est de 15 jours.

Modalités de validation

La participation effective à l'ensemble des 3 jours de formation génère la **délivrance du CERFA Permis d'Exploitation du Ministère de l'Intérieur**.

Le Permis d'Exploitation a **une validité de 10 ans**. Au-delà de cette durée, il doit être renouvelé.

Modalités de formation

Cette formation est accessible en Formation Continue.

Taux de réussite

NC

Taux de satisfaction

92% (16
répondants entre
2024 et 2025)

Taux de recommandation

100%

PROGRAMME

Jour 1

- ✓ **Présentation de la formation**
La raison d'être de la formation
Présentation du Permis d'Exploitation
- ✓ **Le cadre législatif et réglementaire**
Les sources de droit et les applications
La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la Santé Publique
Les polices administratives générale et spéciale
- ✓ **Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons (café, brasserie, restaurant...)**
Les conditions liées à la personne
Les conditions liées à la licence
La vie d'une licence
Les déclarations préalables à l'ouverture

Jour 2

- ✓ **Les obligations d'exploitation**
Les obligations liées à l'établissement

- ✓ **Santé publique et aspects pratiques**
Prévenir et lutter contre le *risque alcool*
Conduite à tenir face à un mineur voulant se servir de l'alcool - Vérification de la majorité du client
L'accueil des mineurs de plus de 16 ans dans le cadre de l'apprentissage

Jour 3

- ✓ **Informations complémentaires sur les obligations d'exploitation d'un débit de boissons**
La mise en conformité des EPR pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
L'organisation de spectacles vivants
La contribution à l'audiovisuel public
La SACEM / SPRE
L'accès WIFI
- ✓ **Réglementation locale**
Le règlement sanitaire départemental
Réglementation contre le bruit
Spécificités locales
Heures de fermeture et d'ouverture des établissements
Affichages spécifiques

Modalités pédagogiques

- Formation réalisée **en présentiel** et conduite à travers **une pédagogie active et participative** s'appuyant sur une alternance d'apports théoriques, d'exemples et cas concrets, d'exercices et de travaux individuels.

Modalités d'évaluation

- **Positionnement** en amont de la formation.
- **Évaluations formatives** effectuées durant toute la durée de la formation.
- **Évaluation sommative** : QCM.

Équipement technique

- Les moyens matériels mobilisés sont en adéquation avec les objectifs de la formation et le programme associé. Dans ce cadre, une session « Permis d'exploitation » est conduite au sein d'une salle de formation disposant entre autres équipements d'un vidéoprojecteur et d'un accès internet haut débit.

Intervenants

Formateurs consultants expert en **gestion de débit de boissons** ainsi que dans le domaine de la **prévention des risques**.



Retrouvez toutes
nos formations
sur notre site



FORMATIONS COURTES
FORMATIONS DIGITALES
CERTIFICATIONS
FORMATIONS INDIVIDUALISÉES

Conditions générales
de vente :

